Publié le : mercredi 14 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261007-2026B28-DE

SÉANCE DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois d'octobre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : 12

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation : 30 septembre 2026

Était excusé : M. Gérald ROY.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

1.1 Marchés publics

B2026-28 Renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'alimentation, de desserte et de branchements en eau potable

VU la délibération n° C2026-59 du 22 avril 2026 portant délégations d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire et permettant à celui-ci de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux supérieurs à 90 000 € H.T. ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articleL.5211-10 ;

VU la délibération initiale B2026-05 en date du 25 février 2026 ayant autorisé la passation et la signature du marché d'origine avec la société SAS PIQUAND TP ;

VU le contrat de marché public n° 2026705TRVXAEP notifié le 11 mars 2026, portant sur les travaux d'alimentation, de desserte et de branchements d'eau potable, conclu pour une période initiale de 1 an jusqu'au 31 décembre 2026 et prévoyant 2 reconductions expresses et successives d'une durée de 1 an chacune, pour une durée maximale totale de 3 ans ;

CONSIDÉRANT que la période contractuelle en cours arrive à échéance le 31 décembre 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre l'exécution du marché pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT que les clauses financières, techniques et administratives du marché initial demeurent strictement inchangées pour la période de reconduction ;

CONSIDÉRANT qu'il convient par conséquent de prononcer la 1ère reconduction expresse de ce marché pour une nouvelle période allant du 1er janvier au 31 décembre 2027 ;

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Publié le : mercredi 14 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261007-2026B28-DE

DÉCIDE de reconduire l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'alimentation, de desserte et de branchements en eau potable pour une première période annuelle, correspondant à la période annuelle n°2 allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Anthony VADOT

Date 12/10/2026

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 12/10/2026